



Le temps de préparation est de 20 minutes.

Chaque sujet est composé de trois textes

Le passage à l'oral, d'une durée totale de 10 minutes, se décompose en deux étapes successives : la présentation de votre analyse (5 min) suivie d'un échange avec le jury (5 min).

Pour la présentation :

- Énoncez le thème général du sujet.
- Pour chaque texte, présentez les arguments principaux et la/les problématique(s) associée(s).
- Faites la synthèse des informations contenues dans les trois documents et mettez-les en perspective.

Le jury échangera ensuite avec vous sur des questions relatives au sujet.

Texte 1 : D'après *Le Figaro*, Par Emma Ferrand, Publié le 10 avril 2025

Interdiction du téléphone au collège : quel bilan pour l'expérimentation de la pause numérique, généralisée à la rentrée ?

Depuis septembre 2024, 50.000 élèves vont en classe sans portable. Après sept mois d'expérimentation dans 180 collèges, Élisabeth Borne a décidé de généraliser ce dispositif à la rentrée prochaine. Une fausse bonne idée pour les enseignants et parents.

Les téléphones des collégiens devront rester à la maison ou dans des casiers durant les heures de cours à compter de la rentrée de septembre 2025. C'est ce qu'a annoncé ce mercredi 9 avril la ministre de l'Éducation nationale Élisabeth Borne. Alors que depuis la rentrée dernière, 50.000 élèves répartis dans près de 200 établissements expérimentent ce dispositif, le ministère a décidé de généraliser la « *pause numérique* » - voulue par l'ancienne ministre Nicole Belloubet - à tous les adolescents, de la classe de sixième à la troisième.

Une annonce qui étonne les syndicats de professeurs, alors qu'aucun bilan de cette expérimentation n'a été dressé. « *On n'a pas eu de retour des établissements et des élèves à ce sujet. On se demande si cela a été efficace, et comment ce système va se généraliser* », avance Maxime Reppert, vice-président du Snalc (Syndicat national des lycées et collèges). Même son de cloche pour les parents d'élèves. « *Nous n'avons eu aucun bilan, aucun temps d'échange avec le ministère à ce sujet. On ne sait pas quels établissements étaient concernés, quelles méthodes étaient utilisées. On ne comprend pas* », partage Grégoire Ensel, vice-président de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves).

Une loi interdit le portable au collège depuis 2018

Surtout, enseignants et familles se demandent si ce dispositif est vraiment utile. La loi interdit en effet depuis 2018 l'utilisation du téléphone portable dans les écoles maternelles, primaires et dans les collèges. Les élèves ont toutefois le droit de les avoir sur eux, s'ils sont éteints et rangés dans un casier ou dans un sac. Cette interdiction est valable « *pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément* », précise l'article 511-5 du code de l'éducation. S'ils ne respectent pas cette consigne, les élèves peuvent voir leur téléphone se faire confisquer par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance. Le règlement intérieur fixe les modalités de sa confiscation et de sa restitution.

Maxime Reppert ne comprend donc pas pourquoi un nouveau dispositif doit être en place. « *J'ai peur que cela ne change pas grand-chose. On est d'accord, l'usage du téléphone n'a rien à faire dans les collèges. Mais peut-être pourrait-on vraiment respecter la loi de 2018 avant de mettre en place d'autres mesures ? Il faut avant tout responsabiliser les parents et les élèves* », estime l'enseignant. D'autant que la mise en place de la pause numérique à tous les établissements ne va pas être une mince affaire. « *On va mettre la pression à la vie scolaire, cela va être un casse-tête organisationnel* », craint Maxime Reppert du Snalc.

Un avis partagé par Olivier Raluy, du Snes-FSU. Car si aucun bilan n'a été adressé aux parents et professeurs, les établissements concernés par l'expérimentation ont pu remonter leurs impressions à leurs collègues. *« C'est un travail contraignant le matin pour eux de récupérer tous les téléphones et de les rendre à la fin des cours. Ils se demandent quelles sont les garanties en cas de vol de l'appareil, quelles sanctions apporter aux élèves qui ont gardé leur portable. Il y a plusieurs points à prendre en compte avant la généralisation »*, évoque le représentant syndical.

Un contrôle des sacs quasi impossible

D'autant que le personnel de l'établissement n'aura pas la possibilité de vérifier les sacs des élèves chaque matin. *« Aujourd'hui, un personnel d'établissement ne peut faire qu'un contrôle visuel d'un sac, avec l'autorisation de l'élève »*, explique Olivier Raluy. Certains adolescents malins pourront donc affirmer à leur arrivée à l'école qu'ils ont laissé leur portable chez eux, et l'avoir finalement dans une poche. D'autres, redoublant d'imagination, ne manqueront sans doute pas de laisser un ancien téléphone dans leur casier, et de garder le leur sur eux toute la journée.

Les élèves ne laisseront pas leur portable dans n'importe quel casier. Les départements, en charge de la gestion des collèges, devront financer la mise en place de ces petits casiers dédiés aux téléphones des élèves. *« Là encore, cela va représenter un certain coût. Cet argent, les collèges auraient aimé le voir dépensé dans d'autres travaux, plus urgents »*, partage le vice-président du Snalc. Grégoire Ensel, de la FCPE, estime qu'il serait *« plus intéressant d'investir cet argent dans des surveillants supplémentaires, pour contrôler l'utilisation du portable et lutter contre le harcèlement »*. Pour lui, il serait surtout préférable d'*« enseigner aux élèves les risques liés aux réseaux sociaux, et de leur apprendre à s'en servir, plutôt que de leur interdire sans leur expliquer »*.

Texte 2 : D'après *Le Monde*, Par Sylvie Lecherbonnier, Publié le 27 mars 2024

Accompagner les parents face aux écrans : un nouveau rôle pour l'école ?

Alors que le gouvernement a lancé une réflexion sur l'exposition des enfants aux écrans, la tentation existe de s'appuyer sur les établissements scolaires pour atteindre les familles.

Comment sensibiliser les parents aux risques liés au numérique et à l'exposition aux écrans de leurs enfants ? La question taraude les pouvoirs publics, singulièrement depuis le lancement par Emmanuel Macron en janvier d'une commission d'experts chargée d'émettre des propositions sur le sujet, et dont les conclusions sont attendues en avril. L'école semble l'intermédiaire tout trouvé.

« Qui s'occupe des parents aujourd'hui ? s'interroge ainsi Marie-Caroline Missir, directrice générale du réseau de formation des enseignants Canopé et membre de cette commission. Bien sûr, ce n'est pas aux enseignants de s'en charger, mais l'école peut être un lieu de rencontres, de dialogues, qui fait le lien entre les différents temps de l'enfant et permet de donner des repères aux familles. »

« Il nous faut embarquer les parents avec l'objectif de mieux encadrer les pratiques de leurs enfants », abonde Audran Le Baron, directeur du numérique pour l'éducation au ministère de l'éducation nationale. La Rue de Grenelle travaille ainsi sur un *« guide des bons usages »* en particulier aux années charnières de la scolarité comme l'entrée au collège.

« Logique partenariale »

L'éducation nationale réfléchit en parallèle à accompagner les familles les plus éloignées du numérique pour leur permettre de suivre au mieux la scolarité de leurs enfants. Dans le Val-d'Oise, l'un des douze territoires numériques éducatifs expérimentaux, la direction académique tente d'identifier ces familles, en croisant les données de connexion de l'espace numérique de travail déployé dans toutes les écoles du département avec les outils d'inscription périscolaire de communes partenaires. Ces institutions proposent ensuite à ces parents de suivre des ateliers ou de recourir à l'aide d'autres parents dit « ressources ». Philippe Alverny, inspecteur de l'éducation nationale dans ce département, en est convaincu : l'école *« ne peut pas faire seule mais doit participer. La logique partenariale prime »*.

De là à éduquer les parents ? L'idée fait bondir plus d'un acteur. *« Il ne peut pas y avoir d'actions à visée contraignante ou de stigmatisation. Ce serait un mauvais procès face à des situations familiales parfois extrêmement complexes »*, juge Florence Prudhomme, secrétaire générale de la fédération de parents d'élèves FCPE. Malgré tout, en lien avec les associations de parents d'élèves ou d'autres membres du tissu associatif, des « cafés des parents » autour des usages du numérique se développent dans les établissements scolaires. Cette soirée ou matinée d'échanges a pour objectif de répondre aux différentes interrogations des familles.

Projet pédagogique

Stéphanie Collard, professeure des écoles en CM1 près de Charleville-Mézières, ne croit pas beaucoup à ce type d'actions. « *Ce sont les parents les plus sensibilisés qui viennent* », juge-t-elle, estimant par ailleurs « *ne pas être une conférencière* ». Elle a préféré monter un projet pédagogique autour du temps d'écran des enfants. Chaque élève a dû noter chaque semaine pendant plusieurs mois la durée pendant laquelle il regarde la télévision, consulte un téléphone, joue sur la console ou utilise un écran quel qu'il soit. Les durées et les usages étaient analysés en classe.

« *On peut être passif en regardant une vidéo ou actif en la fabriquant. Cela n'a pas la même incidence* », remarque l'enseignante, même si, « *le mercredi, certains enfants peuvent rester sept heures devant un écran sans même s'en apercevoir* ». Pour Stéphanie Collard, « *hors de question d'être donneur de leçons ou d'émettre un quelconque jugement* ». En travaillant autour d'un projet en classe, « *l'école a toute sa place* », selon l'enseignante : « *Elle crée du lien avec les familles tout en se fondant sur les compétences scolaires.* »